

• **Instituts :**

Date création	Texte fondateur	Organisme	Filières concernées	Fin
1935	Décret-Loi du 30 juillet 1935 créant les appellations d'origine contrôlées	<b>CNAO</b> : Création du Comité National des appellations d'origine	Appellations d'Origine contrôlée viticoles	
1947	Décret du 16 juillet 1947	Devient l' <b>INAO</b> , Institut National des Appellations d'Origine en juillet 1947	Appellations d'Origine contrôlée, d'abord seulement viticoles, étendues aux appellations concernant tous les produits en 1990 (Loi du 2 juillet 1990) ; puis Intègre les IGP (Loi du 9 juillet 1999)	
2007	Ordonnance du 7 décembre 2006	Devient Institut de l'Origine et de la Qualité (INAO)	Désormais compétent pour tous les signes officiels de qualité et d'origine	<b>Organisme toujours en activité</b>
1954	Décret 53-977 du 30 septembre 1953 (organisation et l'assainissement du marché du vin et l'orientation de la production viticole) Décret 54-437 du 16 avril 1954 (organisation et fonctionnement de l'IVCC)	<b>IVCC</b> : Institut des Vins de Consommation Courante	Technique : potentiel de production viticole (cadastre viticole, droits de plantation, bois et plants). Chargé des mesures de l'OCM Vins de table dès sa création (hors alcools d'Etat), en lieu et place du FORMA qui lui en délègue les fonds.	Transformé en ONIVIT en avril 1976  Le décret 53-977 a été abrogé par l'ordonnance 2010-459 du 6 mai 2010

• **Offices (Tous EPIC, sauf ODEADOM depuis 2009) :**

Date création	Texte fondateur	Organisme	Filières concernées	Fin
Août 1936	Loi du 15 août 1936	<b>ONIB</b> : Office National Interprofessionnel du Blé	Blé	Transformé en ONIC au 17 novembre 1940
Novembre 1940	Loi du 17 novembre 1940	<b>ONIC</b> : Office National Interprofessionnel des Céréales	Toutes céréales, y compris le riz	Transformé en ONIGC au 1 <sup>er</sup> juin 2006
Décembre 1972	Décret n°72-1067 du 1 <sup>er</sup> décembre 1972	<b>ONIBEV</b> : Office National Interprofessionnel du Bétail et des Viandes	Viandes bovines et ovines ; intègre, dès sa création, les attributions de la SIBEV par fusion fonctionnelle.	Transformé en OFIVAL en octobre 1982 (avec effet réel au 1 <sup>er</sup> mars 1983)
Avril 1976	Décret n°76-302 du 7 avril 1976	<b>ONIVIT</b> : Office National Interprofessionnel des Vins de Table, transformation de l'IVCC.	Potentiel de production viticole, Vins de Table. Reprend les attributions (hors AOC) du FORMA dans le domaine viticole.	Transformé en ONIVINS en octobre 1982 (Loi), (avec effet réel au 1 <sup>er</sup> mars 1983)
Juillet 1982	Lois du 2/03 et du 30/07/1982	<b>ODARC</b> : Office du Développement agricole et Rural de la Corse	Reprend les attributions du CNASEA pour la Corse	Toujours en activité

<p>Octobre 1982 / mars 1983 Dans les faits : 09/1983 – 01/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°83-247 du 18 mars 1983</p>	<p><b>ONILAIT :</b> Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers</p>	<p>Reprend les attributions du FORMA en matière de Lait et Produits Laitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction commune avec l'OFIVAL à l'automne 2004.</li> <li>• Intégré dans l'Office de l'Elevage (ONIEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2006</li> </ul>
<p>Octobre 1982 / mars 1983 Dans les faits : 09/1983 – 01/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°83-248 du 18 mars 1983</p>	<p><b>OFIVAL :</b> Office National Interprofessionnel des Viandes, de l'Elevage et de l'Aviculture</p>	<p>Reprend les attributions de l'ONIBEV ainsi que celles du FORMA : toutes viandes et tous animaux d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction commune avec l'ONILAIT à l'automne 2004.</li> <li>• Intégré dans l'Office de l'Elevage (ONIEP) au 1<sup>er</sup> janvier 2006</li> </ul>
<p>Octobre 1982 / mars 1983 Dans les faits : 09/1983 – 01/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°83-244 du 18 mars 1983</p>	<p><b>ONIVINS :</b> Office National Interprofessionnel des Vins</p>	<p>Reprend les attributions de l'ONIVIT et celles qu'avait conservées le FORMA dans le domaine viticole : tous vins, Reprend celles de la SAV (stockage d'alcool) au 1<sup>er</sup> janvier 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction commune avec l'ONIFLHOR à l'automne 2004.</li> <li>• Intégré dans VINIFLHOR au 1<sup>er</sup> janvier 2006</li> </ul>
<p>Octobre 1982 / mars 1983 Dans les faits : 09/1983 – 01/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°83-246 du 18 mars 1983</p>	<p><b>ONIFLHOR :</b> Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture</p>	<p>Reprend les attributions du FORMA en matière de fruits, légumes, horticulture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction commune avec l'ONIVINS à l'automne 2004.</li> <li>• Intégré dans VINIFLHOR au 1<sup>er</sup> janvier 2006</li> </ul>
<p>Octobre 1982 / mars 1983 Dans les faits : 09/1983 – 01/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°83-245 du 18 mars 1983</p>	<p><b>ONIPPAM :</b> Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales</p>	<p>Reprend les attributions du FORMA en matière de plantes à parfum, aromatiques et médicinales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret du 22 janvier 2009 : le Directeur général de l'ONIGC est nommé directeur par intérim de l'ONIPPAM dans le cadre de la préfiguration de FranceAgriMer.</li> <li>• Intégré dans FranceAgriMer au 1<sup>er</sup>/04/2009</li> </ul>
<p>Octobre 1982 / mai 1984 Effective au 1/06/1984</p>	<p>Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret n°84-356 du 11 mai 1984</p>	<p><b>ODEADOM :</b> Office de Développement de l'Agriculture des Départements d'Outre-Mer, devenu Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer</p>	<p>Reprend les attributions du FORMA : tous produits agricoles produits dans les départements ou collectivités territoriales d'outre-mer</p>	<p><b>Etablissement toujours en activité</b></p>

Janvier 1999	Décret 98-1256 du 29 décembre 1998	<b>ONIOL :</b> Office National Interprofessionnel des Oléagineux, protéagineux et cultures textiles	Reprend les compétences de la SIDO : oléagineux, protéagineux et cultures textiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la création, le directeur et l'agent comptable sont le directeur et l'agent comptable de l'ONIC (décret 98-1256), et une fusion fonctionnelle est opérée.</li> <li>• Intégré dans l'ONIGC au 1<sup>er</sup> juin 2006 (Décret 2006-634)</li> </ul>
Janvier 1999	Décret n°98-1261 du 29 décembre 1998	<b>OFIMER :</b> Office National Interprofessionnel de la pêche Maritime et de l'aquaculture	Reprend les compétences du FIOM : tous produits de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret du 24 juillet 2008 : le Directeur général de l'ONIGC est nommé Directeur par intérim de l'OFIMER dans le cadre de la préfiguration de FranceAgriMer.</li> <li>• Intégré dans FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> avril 2009</li> </ul>
Janvier 2006	Décret n°2005-1780 du 30 décembre 2005	<b>Office de l'Elevage (ONIEP) :</b> Office National Interprofessionnel de l'Elevage et de ses Productions	Reprend les compétences de l'OFIVAL et de l'ONILAIT : tous produits de l'Elevage (Viandes et Lait)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret du 3 septembre 2008 : le Directeur général de l'ONIGC est nommé Directeur par intérim de l'ONIEP dans le cadre de la préfiguration de FranceAgriMer .</li> <li>• Intégré dans FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> avril 2009</li> </ul>
Janvier 2006	Décret n°2005-1780 du 30 décembre 2005	<b>VINIFLHOR :</b> Office National Interprofessionnel des Vins, des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture	Reprend les compétences de l'ONIFLHOR et de l'ONIVINS : vins, fruits, légumes et horticulture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Directeur et l'Agent comptable restent en poste jusqu'au 31/03/2009, mais certains services sont déjà regroupés dans le cadre de la préfiguration de FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> /01/2009.</li> <li>• Intégré dans FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> avril 2009</li> </ul>
Juin 2006	Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 Décret 2006-634 du 31 mai 2006	<b>ONIGC :</b> Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures	Reprend les compétences de l'ONIC, du FIRS et de l'ONIOL : céréales, Sucre, Oléagineux, hors les aides directes associées aux surfaces qui passent à l'ASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains services sont déjà regroupés dans le cadre de la préfiguration de FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> /01/2009.</li> <li>• Intégré dans FranceAgriMer au 1<sup>er</sup> avril 2009</li> </ul>

• **Sociétés d'Intervention (Sociétés anonymes créées en application du décret n° 53-933) :**

*L'article 143 de la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 dispose que les missions et les biens de ces sociétés d'intervention sont transférés, à la date de leur dissolution, aux offices concernés*

Date création	Texte fondateur	Organisme	Filières concernées	Fin
Septembre 1953 Mise en œuvre effective : mars 1954	Décret n°53-933 du 30 septembre 1953 (statut, organisation et fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé) Statuts entérinés par arrêté du 9 mars 1954.	<b>INTERLAIT :</b> Société Interprofessionnelle du Lait et de ses Dérivés	Lait et produits laitiers (stockage et certaines formes d'intervention)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la création du FORMA en 1962, son Directeur en est « Commissaire du Gouvernement ».</li> <li>• Cette disposition est reconduite à la création de l'ONILAIT en 1984.</li> <li>• Intégration fonctionnelle complète par convention avec l'ONILAIT en 1993.</li> <li>• Dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2000 avec reprise de l'ensemble des attributions par l'ONILAIT (arrêté du 29/12/1999)</li> </ul>
Septembre 1953 Mise en œuvre effective : Arrêté du 9 mars 1954 ?	Décret n°53-933 du 30 septembre 1953 Statuts déposés le 9 mars 1954 ?	<b>SIBEV :</b> Société Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes	Viandes bovine et ovine (stockage et certaines formes d'intervention)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la création du FORMA en 1962, son Directeur en est « Commissaire du Gouvernement ».</li> <li>• Cette disposition est reconduite à la création de l'ONIBEV en 1974, date à laquelle les services sont de fait fusionnés fonctionnellement par protocole.</li> <li>• Organisation reconduite à la création de l'OFIVAL en mars 1983.</li> <li>• Dissolution au 16 juin 1998 (arrêté du 22 décembre 1998) avec reprise de l'ensemble des attributions par l'OFIVAL.</li> </ul>

Septembre 1953 Mise en œuvre effective : Arrêté du 9 mars 1954 ?	Décret n°53-933 du 30 septembre 1953 Mise en œuvre effective : Arrêté du 9 mars 1954 ?	<b>SNIPOT :</b> Société Nationale Interprofessionnelle de la Pomme de Terre	Pommes de Terre (stockage et certaines formes d'intervention)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la création du FORMA en 1962, son Directeur en est « Commissaire du Gouvernement ».</li> <li>• Cette disposition est reconduite à la création de l'ONIFLHOR en 1984, au sein duquel les services sont progressivement fusionnés fonctionnellement par protocole.</li> <li>• Intégré à l'ONIFLHOR au 24 juillet 1999 (arrêté du 16 avril 1999, paru le 24 avril applicable 3 mois après la parution).</li> </ul>
Septembre 1953 Mise en œuvre effective septembre 1955	Décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 Statuts enregistrés par arrêté du 12 septembre 1955	<b>SIOFA</b> Société Interprofessionnelle des Oléagineux Fluides Alimentaires	Vraisemblablement compétent seulement pour la transformation des oléagineux en produits alimentaires (huiles, etc). Durant cette période, le FORMA intervient sur les cultures de lin, de chanvre, de soja et de tournesol, comme produits divers.	Transformé en SIDO en 1970 avec une extension de compétences
Janvier 1970	Décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 Arrêté du 12 janvier 1970 Statuts enregistrés en 1970 ?	<b>SIDO :</b> Société Interprofessionnelle des Oléagineux, protéagineux et cultures textiles.	Productions oléagineuses et leur transformation. La SIDO ne fut semble-t-il jamais sous le contrôle du FORMA, et reprend vraisemblablement les attributions de celui-ci (soutien des cultures)	Transformée en ONIOL au 1 <sup>er</sup> /01/1999 (article 143 de la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, et Arrêté du 22 février 1999)
1 <sup>er</sup> janvier 1986	Décret 53-933 du 30 septembre 1953 Statuts déposés le ?	<b>SAV :</b> Société des Alcools Viticoles	Reprend les activités du Service des Alcools après sa suppression fin 1985, en s'intégrant dans le cadre du Décret de 1953 : distillation des vins, gestion des sous-produits, stockage d'Alcool.	Repris par l'ONIVINS au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 (arrêté du 29 décembre 1999)

• **Fonds (tous EPIC) :**

Date création	Texte fondateur	Organisme	Filières concernées	Fin
Juillet 1961	Décret n°61-827 du 29 juillet 1961	<b>FORMA :</b> Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles	Toutes filières agricoles, sauf les Céréales, puis pertes des compétences sur le Sucre (1968), les viandes bovines (1972) et ovines, les vins de table (1976). <i>NB La gestion du potentiel viticole et les interventions communautaire sur le marché des vins de table ont depuis le départ relevé de la compétence de l'IVCC (voir « instituts »)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démantelé progressivement pour certaines filières en FIRS (1968), SIDO (1970), ONIBEV (1972), ONIVIT/Actions Vins de table (1976),</li> <li>• Dissous en Offices par produits : ONIVINS/actions AOC, ONILAIT, OFIVAL, ONIFLHOR, ONIPPAM et ODEADOM (Loi du 6 oct 1982, avec effet en 1983) ainsi que ACOFA</li> </ul>
Août 1962	Loi complémentaire d'Orientation agricole n°62-933 du 8 août 1962, art 26	<b>FASASA :</b> Fonds d'Action Sociale pour l'Aménagement des Structures Agricoles	Aménagement des structures agricoles	Transformé en CNASEA en décembre 1966
Juillet 1968	Décret 68-616 du 9 juillet 1968	<b>FIRS :</b> Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre	Créé à partir des attributions du FORMA à l'occasion de la mise en place de l'Organisation commune du Marché du Sucre pour gérer la filière Betterave-Canne-Sucre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2004, le directeur de l'ONIC est nommé directeur du FIRS (décret du 23 juin 2004), et une fusion fonctionnelle est opérée.</li> <li>• Intégré dans l'ONIGC au 1<sup>er</sup> juin 2006 (Décret 2006-634)</li> </ul>
Janvier 1976	Décret 75-1251 du 30/12/1975 Modifié par les Décrets n°78-1044 du 25 octobre 1978, n° 83-1031 du 1 <sup>er</sup> décembre 1983 (création de la Politique Commune de la Pêche) et n° 97-282 du 25 mars 1997	<b>FIOM :</b> Fonds d'Intervention et d'Organisation des marchés des produits de la pêche Maritime et de la conchyliculture, transformé en Fonds d'Intervention et d'Organisation des marchés des produits de la pêche Maritime et des cultures marines en décembre 1983	Produits de la pêche maritime et des cultures marines. (Rattaché au Ministère de l'Agriculture seulement à l'occasion de la prise en charge par ce ministère de la politique des pêches maritimes, par le Décret 93-1031 du 8 avril 1993, rattachement explicitement entériné par le Décret 97-282 du 25 mars 1997).	Transformé en OFIMER en janvier 1999, en reprenant toutes ses activités.

• **Centre:**

<b>Date création</b>	<b>Texte fondateur</b>	<b>Organisme</b>	<b>Filières concernées</b>	<b>Fin</b>
Décembre 1966	Loi du 29 novembre 1965 (art L 313-3 du Code Rural)	<b>CNASEA :</b> Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	Aménagement des structures agricoles	Intégré dans l'ASP au 1 <sup>er</sup> avril 2009 (Ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009)

• **Agences et Etablissement (tous EPA) :**

<b>Date création</b>	<b>Texte fondateur</b>	<b>Organisme</b>	<b>Filières concernées</b>	<b>Fin</b>
Octobre 1982 / Juillet 1983 Dans les faits : 07/1983 – 01/1984	Loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 et décret 83-623 du 7 juillet 1983	<b>ACOFA :</b> Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le secteur Agricole (EPA)	Inspection des fonds communautaires, Centralisation des données et répartition des fonds entre les offices, Gestion du statut commun des personnels, Services informatiques	Supprimée par décret 2006-1822 du 23 décembre 2006. Intégration de certaines fonctions (Centralisation des données et répartition des fonds entre les offices, Gestion du statut commun des personnels) dans l'AUP au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
1 <sup>er</sup> juin 2006	Loi d'Orientation agricole du 5 janvier 2006 Décret n° 2006-634 du 31 mai 2006	<b>AUP :</b> Agence Unique de Paiement	Versement des aides directes découplées des productions (céréales, sucre, oléagineux), Centralisation des données et répartition des fonds entre les offices, Gestion du statut commun des personnels	Intégration dans l'ASP au 1 <sup>er</sup> avril 2009 (Décret n°2009-340 du 27/03/2009)

1 <sup>er</sup> avril 2009	Ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 Décret 2009-340 du 29 mars 2009	<b>ASP :</b> Agence de Services et de Paiements	Reprend <ul style="list-style-type: none"> <li>• le versement des aides directes découplées des productions toutes filières (issues de l'ONIC/AUP, Office de l'Elevage, VINIFLHOR),</li> <li>• la centralisation des données et la répartition des fonds entre les offices (issues de l'ACOF/AUP),</li> <li>• les aides aux aménagement des structures agricoles (issues du CNASEA)</li> </ul>	<b>Organisme en activité</b>
1 <sup>er</sup> avril 2009	Ordonnance 2009-325 du 25 mars 2009 Décret 2009-340 du 29 mars 2009	<b>FranceAgriMer :</b> Etablissement national des produits de l'Agriculture et de la Mer	Reprend l'ensemble des aides de marché et du suivi des filières issues de l'ONIGC (Céréales, Sucre, Oléagineux), de l'Office de l'Elevage (Viande et Lait), de VINIFLHOR (Vins, Fruits et Légumes, Horticulture), de l'ONIPPAM et de l'OFIMER.  Etudes et suivi des marchés toutes filières – concertation professionnelle - Gestion de l'intervention et versement des aides économiques aux filières et des aides de crise	<b>Organisme en activité</b>